

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un,
le 7 mai

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 30 avril
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;
Mrs Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, Nicolas BITTARD, Etienne PISTRE, David BAUDOIN. .

Etaient absents excusés :

M Philippe CACLIN a donné procuration à M Etienne PISTRE
M Sébastien BELAUD a donné procuration à M Christophe JOFFRIT

Secrétaire :

M Nicolas BITTARD a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibérations
- Subventions 2021
- Organisation des élections
- Questions diverses.

I Délibérations :

- **Achat de terrain à La Couarde :**

La commune de la Couarde avait envisagé d'acquérir 2 parcelles dans le bourg pour une surface totale d'environ 1 hectare, afin de permettre un nouvel accès à la maison peleboise et d'aménager un accès viabilisé pour les secours, un espace de stationnement pour les fêtes et un espace boisé.

Cela permettrait également de résoudre les problèmes des eaux pluviales.

Mme la Maire rappelle que c'est le notaire de Chef Boutonne qui est chargé de la transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents, le principe d'acquérir ces deux parcelles au prix de la terre agricole.

Il délègue au Maire ses pouvoirs de signature afin de procéder à la signature de l'acte notarié.

- Cession parcelle au Vignault de Prailles :
Mme la Maire fait savoir que la commune de Prailles avait accordé la cession de la parcelle cadastrée AN 250 au Vignault de Prailles pour l'euro symbolique, suite à l'enquête publique du 26 novembre au 9 décembre 2007 et l'avis favorable du commissaire enquêteur.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Prailles la Couarde entérine, à l'unanimité des présents, cette décision et autorise Mme la Maire à signer l'acte de cession chez Me Rondeau, notaire à Benet.

II Subventions et Adhésions 2021 :

- Subventions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les demandes suivantes :

ASC	1350 + 28 € de remboursement d'abonnement téléphonique de la bibliothèque
ACCA La Couarde	120 € (+ une gratuité d'utilisation de la MP pour repas)
Anciens combattants	120 €
Hand Ball	225 €

Mme la Maire est chargée de procéder aux mandatements

- Adhésions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les demandes suivantes :

Croqueurs de pommes	30 €
Scènes Nomades	250 €

Mme la Maire est chargée de procéder aux mandatements.

III Elections :

Mme la Maire rappelle les dates des élections Départementales et Régionales fixées au 20 et 27 juin 2021.

Les plannings de la tenue des bureaux de vote sont établis pour La Couarde et Prailles.

IV Questions diverses :

- Travaux :

L'enfouissement des réseaux électriques et Orange à Argentièrre est presque terminé.

Les Velux de la Maison Peleboise sont changés.

L'alarme de la Maison Peleboise est en fonction.

Le mobil home Sanitaire à la Maison Peleboise sera installée début juillet.

A réaliser une clôture de séparation entre le logement locatif de la Couarde et l'ancienne école

Travaux ACCEMPSS :

Prévu pour mi-juin :

Pose de drains à Fontmorte, à la Cibaudière

Pose des trottoirs à Prailles route de Mailloche jusqu'au lavoir

Devis en attente :

pour la vitrine du Multiservice

pour le chauffage de la salle de classe de l'ancienne école de La Couarde
La réception de chantiers des travaux du bourg de Prailles est prévue lundi 17 mai.

- Extension cimetière de Prailles :

Le devis du géomètre est validé pour un montant de 2068.32 € Ttc.

- 14 juillet :

Un pique-nique tiré du sac sera organisé à l'extérieur à Prailles. La commune offre l'apéritif et le café. Des flyers vont être réalisés.

L'association « Tir de l'Espérance » doit étudier lors de son Assemblée Générale son concours pour le 14 juillet.

- Fête d'été :

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tir d'un feu d'artifice le samedi 28 août.

- Inauguration de la place de Prailles :

Elle pourra être organisée lors d'une matinée citoyenne. A définir avec la commission Environnement.

Il est décidé de donner comme appellation de cette place le nom du propriétaire qui a cédé le terrain.

- Fête des champignons :

Le thème de la conférence qui aura lieu le jeudi au Lycée agricole, cette année, est le rôle des champignons microscopiques dans la nourriture.

Le vendredi aura lieu la sortie avec l'école d'Aigonnay et animée par les étudiants qui doivent rencontrer courant mai les enfants pour la préparer.

Une exposition de productions plastiques sur les champignons, réalisée par un professeur de biologie, sera visible le dimanche à La Couarde.

Organisation :

Samedi après-midi : prévoir l'installation de la salle.

Découverte des vergers communaux avec une randonnée partant de Prailles (station d'assainissement et allant jusqu'à la Bosse (environ 8 km) avec l'association des croqueurs de pommes.

Samedi soir : repas des bénévoles et des personnes qui tiennent les stands

Dimanche après-midi : accueil de Benoit Per, humoriste.

Le repas du dimanche midi est à étudier avec un traiteur.

Un budget prévisionnel de la fête doit être fourni pour le prochain conseil.

- Chemin de randonnée :

Mme la Maire souhaiterait que soit étudiée la mise en place d'une liaison douce du bourg de Prailles au bourg de La Couarde dans un premier temps mais pouvant s'étendre jusqu'à Goux, par les chemins avec des animations sur le sentier.

La commission Environnement va travailler sur ce sujet.

Les étudiants en BTS recherchent ce type d'activité à faire, ils pourront être contactés.

- Constructions à La Baudouelle :

Des tentes ont été installées à la Baudouelle en écho-construction, avec toilettes sèches

pour la mise en place d'un tiers lieu.

Mme la Maire a fait savoir qu'elle s'est déplacée avec Philippe Caclin car ces constructions ont été réalisées sans autorisation d'urbanisme, ni d'assainissement. Ce lieu devrait également être déclaré en ERP et recevoir le passage des commissions de sécurité et d'accessibilité. Dossier en attente

- Bâtiment de Bois Guérin :

Une réhabilitation du lieu est prévue pour faire de la culture maraichère bio, sous forme d'une coopérative, avec en prévision l'accueil de groupes pour découvrir ce lieu.

Mme la Maire pense qu'il faudrait travailler en amont pour créer un lien avec les groupes accueillis à la Maison Peleboise.

Mme la maire va demander au responsable de venir, afin qu'il explique les projets, les enjeux et les buts de sa démarche pour le prochain conseil dès 20 h.

Il faudrait également demander à Nathalie Proteaux et Loïc Nau d'être présents.

- Tour Poitou-Charentes :

Mme la Maire fait savoir que le Tour Poitou-Charentes 2021 doit passer sur la commune et qu'il faut prévoir 19 signaleurs.

Les personnes intéressées doivent posséder leur permis de conduire.

- RGPD :

Le travail avance, il reste à mettre les préconisations pour la bibliothèque, le CCAS et le site Internet.

- Panorama, Quoi d'9 :

Mme la maire rappelle que les informations fournies sur le Panorama restent confidentielles, seul Quoi d'9 est public.

- Groupe de travail Environnement :

Elle se réunira le 20 mai à 20 h 30.

Mme BUKIATME Laetitia, habitante à Gros-Bois, est intéressée par ce groupe de travail.

- Commission Bâtiments :

Elle se réunira le samedi 8 mai à 9 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

Les membres,